POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

#### PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c. Six mois, — . . . 10 » — Trois mois, — . . . 5 25 —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. - L'abonnemeut doit être pavé d'avance. - Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés

# Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste. Omnihus. 04 soir, Omnibus. 21 Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit). Omnibus-Mixte. - 55 -- 51 -Express. Omnibus-Mixte. 11 - 56 Omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

soir,

Dans les faits divers .

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au Burrau du Journal, place du Marché-Noir, et chez MM. Grasset, Javaud et Milon, libraires.

Dans les faits divers . . . . . . . . 50
Dans toute autre partie du journal. 75

FRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces . . . . . . . . 20 c. la ligne.

# Chronique Politique.

La désunion est au sein du ministère anglais. Une dépêche de Londres nous apprend que le secrétaire d'Etat des colonies, le secrétaire d'Etat pour l'Inde et le général Peel, secrétaire d'Etat au département de la guerre, qui, tous trois, appartiennent au parti uitratory, ont donné leur démission par suite de la résolution prise par le cabinet d'étendre largement, pour les bourgs, la franchise électorale.

Le Times annonce que le duc de Richmond a refusé le porteseuille des colonies, qui a été accepté par le duc de Buckingham. Ce dernier serait remplacé comme président du conseil par le duc de Marlborough.

Le Herald dit que les nouvelles qui ont été données concernant les nouveaux ministres sont prématurées. Le président du conseil et le ministre du commerce ne sont pas encore désignés. Le général Peel proposera jeudi le budget militaire.

De nouvelles arrestations de fenians ont encore eu lieu à Cork et à Dublin.

A la séance du Parlement du Nord, du 4 mars, M. de Bismark a présenté à l'assemblée le projet de Constitution fédérale. Le ministre appuie, en rappelant le discours du trône, sur la nécessité de l'union jusqu'au 18 août, jour où expire l'alliance préliminaire d'un an avec les Etats du Nord. L'accélération des travaux permettra d'obtenir avec cette date le vote nécessaire des diverses Diètes, et de plus, de

chercher à établir les rapports futurs avec les

M. de Bismark a fait ressortir le désintéressement patriotique des gouvernements. Le Parlement ne peut pas rester en arrière de ces derniers. Aucun pays ne comporte autant que l'Allemagne de conditions pour une grande unité. L'Allemagne est autorisée à demander au Parlement cette unité afin de prévenir le retour des catastrophes.

Le Parlement ajourne sa décision sur la discussion des affaires jusqu'à l'impression des projets qui lui sont présentés.

Un député polonais, M. de Chlapowski, a réclamé contre l'élection de M. de Bethmann-Hollweg.

M. de Bismark a déclaré que le gouvernement avait en mains des preuves nombreuses que le parti polonais avait agi sur les élections; mais qu'il renonçait à les produire.

Plusieurs députés polonais ont protesté.

Les Diètes de Moravie et de Carniole sont dissoutes. Le décret de dissolution a été lu le 4 mars à ces deux assemblées.

La Chambre des députés de Hongrie a voté, le 4 mars, le projet du gouvernement tendant à autoriser la levée de 48,000 hommes.

Une dépêche de Corfou, 28 février (source grecque), annonce que l'expédition contre Sefinos a échoué. Sorko Sali-pacha est rentré à la Canée. Dix-huit chrétiens ont été massacrés aux environs de la Canée. Le fait a été porté à la connaissance des consuls.

L'assemblée a institué un gouvernement

pour l'île entière. Son siège est à Sphakia. Les provinces orientales protestent contre la nomination des soi disant délégués, qui sont, pour la plupart, alliés aux familles turques.

L'armée turque est réduite à 15,000 hom-

Une dépêche de Florence assure que le cabinet Ricasoli a l'intention bien arrêtée de présenter de nouveau la convention relative aux biens ecclésiastiques au prochain Parlement.

La même dépêche dément les bruits qui ont couru sur-l'existence d'une autre convention conclue avec des capitalistes anglais.

La Gazette d'Italie a reçu de son correspondant de Trente une lettre inédite de Napoléon III, adressée à l'un des plus illustres membres de la Société nationale italienne :

« Saint-Cloud, 24 août 1866.

» J'ai lu avec intérêt la lettre que vous m'avez écrite, et je vois avec plaisir que vous comprenez toujours le grand intérêt qu'il y a pour nos deux pays à être d'accord et à marcher dans la même voie.

» Je comprends que l'Italie tienne à avoir le Tyrol italien, mais elle ne peut l'obtenir qu'en rétablissant de bons rapports avec l'Autriche et en oubliant les rancunes du passé pour s'abandonner entièrement aux heureuses éventualités de l'avenir.

» Je vous prie, monsieur, d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

» NAPOLÉON. »

Nous lisons dans une correspondance adressée de Paris au Journal de Maine et-Loire :

Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITR-BULLIER et C'e, place de la Bourse, &.

Les observations présentées par les délégués de la presse départementale au ministre de l'intérieur et au ministre d'Etat sur le projet de loi relatif à la presse, n'auront pas été sans

Nous croyons savoir que les deux ministres ont pris en sérieuse considération plusieurs des demandes qui leur ont été soumises et les ont appuyées auprès du conseil d'Etat.

Ainsi l'élévation du taux du cautionnement, qui aurait pu jeter quelque perturbation dans la propriété d'un grand nombre de journaux, aurait été abandonnée.

De même du remaniement des dispositions relatives au timbre. Les délégués faisaient remarquer, non sans raison, que les dispositions nouvelles auraient pour effet d'amoindrir à l'égard de la presse de Paris la publicité de leurs journaux, et il a paru juste de maintenir sur ce point le statu quo. Aussi bien ne s'agit il pas pour le moment de remanier notre législation fiscale, mais de faire une loi politique sur la presse.

Toutefois, pour couper court à de nombreuses difficultés d'application et pour donner satisfaction aux plaintes incessantes de la presse politique, il aurait été convenu d'assujettir à un timbre réduit les journaux, publiant des annonces, quelle que soit la nature de l'annonce. On a plusieurs fois cité l'exemple des feuilles, spécialement consacrées à l'agriculture, et comme telles dispensées du timbre, qui prétendaient avoir le droit d'annoncer des ventes de fermes ou d'instruments agricoles, sous le prétexte que ces avis rentraient complètement dans leur spécialité. Désormais toute annonce, ayant un caractère mercantile serait,

#### MOTERATURE.

# LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

Malgré sa confiance, le père de Clement commencrit à douter du succès. L'inflexibilité paisible de la jeune fille, qui avait pris le parti du silence toutes les fois qu'on parlait de lui faire trahir la prome-se qu'elle avait faite à Germain ; le soin qu'elle prenait d'éviter Clement et d'opposer à ses tentatives un dédain absolu, exasperaient le proprietaire de Bou-Jancourt. Il était vainement intervenu de sa personne. Donatienne répondait invariablement :

- J'ai pris Germain, pour fiancé, du consentement de nos familles; mes sentiments n'ont pas change. Dusse je le perdre, je ne serai jamais la femme d'un autre.

Tous les genres d'influence furent mis en œuvre, sans plus de resultat.

- Songe donc, lui dit son oncle, que je suis à la merci de M. Finot. Il peut me reduire à la mendicité si cela lui platt, et , si cela arrivait, ce serait toi qui en serais la cause.

- Dans ce cas, je travaillerais pour vous; c'est tout ce que je puis, puisque je ne m'appartiens

A bout de moyens d'influence et de persuasion, les Finot voulurent essayer de l'intimidation.

- Ce que j'avais redouté arrive, dit un jour Gonneau, qui n'était que leur porte-voix. Je n'ai plus qu'à choisir entre ton départ, ton consentement ou ma ruine. C'est à toi de décider.

- Je partirai donc, jusqu'à ce que cette persécution ait cessé, repondit Donatienne avec tristesse et fermete. Mais n'oubliez pas que, si vous avez besoin de mes services, il suffira d'un mot, et je reviendrai. Lorsque je pense, ajouta-t-elle en pleurant, que ce sont vos encouragements qui ont fortifié cette affection à laquelle vous êtes opposé aujourd'hui, je n'y comprends plus rien. Que vous importe que j'aime mieux être heureuse que riche! Vous me demandez un acte contre lequel ma conscience se révolte; pourquoi? Pour eviter, dites-vous, l'effet des ressentiments de M. Finot. Est-ce que je puis me resigner à faire l'objet d'un pareil marche? C'est one grande affliction pour moi d'être placée entre une trahison et une expulsion. Vons me chassez ! ce mot-là me dechire le cœur. Malheur aux enfants qui n'ont plus de mère ! je le vois bien aujourd'hui.

Donatienne avait parle avec une exaltation qui ne lui était pas ordinaire; ses paroles remuèrent Gonneau, quoiqu'il n'eût, en aucune façon, la pensée de réaliser son ultimatum. Sa menace n'était qu'un moyen dont il voulait essayer la puissance.

- Allons, ma fille, balbutia t-il assez confus, ne te monte pas la tête. Que diable! M. Finot, qui n'est pas si dur qu'on le dit, nous laissera bien quelque repit. Ah! si tu voulais dire le petit mot qu'on te demande, que de tourments tu nous épargnerals à nous tous! C'est si facile! Tout le monde t'approuverait au moins. Questionne qui tu voudras, adresse-toi toi-même aux Legray! Compare. Tu refuses ce que la fille du plus gros bourgeois voudrait bien rencontrer. Pourquoi, pourquoi? Germain, après tout, n'est qu'un paysan, un peu plus dégrossi que nous autres, et par dessus le marche le voila soldat. Etre soldat par le temps qui court, tu sais que c'est chanceux. Il y a encore plus de boulets à rencontrer que d'épaulettes d'officier.

Le pay an n'eut pas le temps d'en dire davantage. Donatienne, aux derniers mots, avait pali et chan-

Gonneau se hâta de la soutenir.

- Drôle de fille que tu es! reprit-il en la voyant surmonter sa douleur et sa faiblesse, on ne peut lui parler comme à tout le monde.

- Par grâce, mon oncle? murmura Donatienne.

- Eh bien ! soit , je me tais , mais tu finiras bien par voir un jour que tu ne peux pas avoir raison contre tout le monde.

Pendant le reste de la journée il ne sut plus question de rien; seolement Donatienne montra un redoublement de tristesse et se cacha souvent pour

Le lendemain, à l'heure où on était habitué à la voir, la jeune fille ne parut pas.

On l'appela, pas de réponse. On ouvrit la chambre, la pièce etait vide.

- Qu'est-ce que cela signifie? dirent Gonneau et sa semme avec inquietude.

- Une lettre dit la tante en s'approchant d'un

Tant bien que mal , les deux paysans parvinrent à dechiffrer le papier, qui annonçait en quelques ligues le départ de leur nièce.

- Elle m'a pris au mot, fit Gonneau décontenance. La voilà partie... en quête de quoi par ce temps de loups?

sans distinction de nature, soumise au tim-

Seuls, les journaux purement littéraires, les journaux exclusivement consacrés aux lettres, aux sciences, aux arts, à l'agriculture, seraient exempts de timbre. Voilà la petite presse sauvée, et avec elle la grande armée d'imprimeurs dont elle alimente l'industrie. Il y a, et cela peut surprendre quiconque n'en a pas vu la statistique, plus de 1,600 journaux exclusivement littéraires tant à Paris que dans les départements. L'application d'un timbre, même très modéré, en aurait frappé de mort le plus grand nombre. Et il ne faut pas oublier que si quelques uns de ces journanx ne sont pas précisément des éditions quotidiennes de la morale en actions, la plupart sont des œuvres utiles et instructives, et qu'il y a derrière eux et par milliers, des intérêts respectables.

M. de La Valette aurait vivement insisté en leur faveur, et c'est, dit-on, sur ses observations que la prétention, mise en avant par les journaux politiques, de généraliser le timbre, aurait été écartée.

Nous ne croyons pas que le conseil d'Etat ait déjà abordé les articles relatifs aux pénalites nouvelles, qui doivent remplacer les anciennes peines administratives, avertissements, suspension et suppression. Nous ne savons donc pas ce qui adviendra de la disposition qui prive des droits électoraux, les écrivains condamnés pour délits de presse. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'idée en a été suggérée à M. Rouher par M. Ollivier, qui l'aurait appuyée.

Nous lisons dans la France:

« Le maréchal Niel vient de soumettre à l'Empereur, qui l'a approuvée, une réorganisation des régiments d'infanterie de ligne.

» Notre infanterie se compose de 100 régiments d'infanterie de ligne, de 20 bataillons de chasseurs à pied, de 9 régiments et 1 bataillon de la garde, de 7 régiments et 3 bataillons spéciaux à l'armée d'Afrique.

» La mesure de réorganisation ne porte que sur les 100 régiments d'infanterie de ligne.

» Depuis le décret du 16 novembre 1865, ces 100 régiments étaient composés de 3 bataillons à 8 et 7 compagnies, ou plutôt de 3 bataillons à 6 compagnies, commandés chacun par un chef de bataillon, et d'un dépôt de 4 compagnies commandé par le major.

» En effet, le premier bataillon détachait 2 de ses compagnies, les 2º et 3º, chacun vers

» Voilà en quoi consiste la mesure que le nouveau ministre de la guerre a cru devoir proposer:

» Au lieu de 3 bataillons actifs, à 6 compagnies, et son dépôt à 4 compagnies, chaque régiment aura maintenant 2 bataillons actifs et 1 de dépôt, chacun d'eux commandé par

un chef de bataillon, le major restant seulement chargé de la comptabilité.

» Les bataillons actifs seront à 8 compagnies, dont 1 de voltigeurs et 1 de grenadiers, encadrant le bataillon. Celui de dépôt n'aura que 6 compagnies de fusiliers, sans grenadiers ni voltigeurs. Chaque compagnie de fusiliers des bataillons actifs ou de dépôt aura 10 soldats de première classe, comme les escadrons de cavalerie. Enfin chaque compagnie aura 1 tambour et 1 clairon, les hommes s'abituant beaucoup plus facilement à la sonnerie du clairon, qui s'entend toujours, qu'à la batterie du tambour, souvent complètement éteinte par le bruit du combat.

» Pour nous résumer, depuis le 16 novembre 1865, les régiments d'infanterie de ligne, décomposés en compagnies, avaient 22 compagnies dont 3 de grenadiers et 3 de volligeurs sans soldats de première classe.

» A partir de ce moment, ils auront 20 compagnies dont 2 de grenadiers et 2 de voltigeurs et des soldats d'élite.

» Voilà pour le pied de paix.

» Sur le pied de guerre, les régiments seront à 3 bataillons actifs de 7 compagnies et 6 compagnies de dépôt.

» Donc, en ce cas, 27 compagnies au lieu

» Telles sont les dispositions principales du projet approuvé par l'Empereur et que le Moteur de l'Armée a publié, »

Le conseil d'Etat s'est réuni lundi et mardi en séance extraordinaire, aux Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

Le prince Napoléon et les ministres d'Etat, de l'intérieur et de la justice assistaient à ces séances, qui ont été consacrées à l'examen du projet de loi, relatif à l'exercice du droit de réunion.

Les dispositions générales de ce projet de loi auraient été définitivement arrêtées.

- La commission du Sénat chargée d'examiner le projet de sénatus-consulte modifiant l'article 26 de la Constitution, s'est réunie lundi.

MM. Rouher, Vuitry et de Forcade La Roquette assistaient à cette séance, dans lagnelle les bases du rapport de S. Exc. M. le premier président Troplong ont été définitivement arrêtées.

Le Sénat reste convoqué pour aujourd'hui jeudi, à l'esset d'entendre la lecture du rapport.

Pour les articles non signés : P. GODET.

# Chronique Locale et de l'Ouest.

Hier, sur les huit heures du matin, un fâcheux accident est arrivé à la première côte en arrivant sur la commune de Distré. Un ca-

briolet, qui contenait deux gendarmes et une jeune femme, a été renversé au bas de la rampe, et les trois personnes ont été lancées sur la route. Tous se sont relevés, mais horriblement contusionnés; l'un des gendarmes, M. B..., a eu une forte entorse et de larges blessures en différentes parties du corps; l'autre gendarme, M. L..., a été moins maltraité. Quant à la femme, elle a été précipitée sur le trottoir qui borde la route et a reçu de profondes blessures à la tête.

Voici comment cet accident se serait produit. Au sommet de la côte, le boulon qui tient le brancard et le trait droit s'est rompu et ceux-ci sont venus battre les jarrets du cheval, qui prit aussitôt le galop. Le conducteur crut pouvoir sauter à terre pour se jeter à la tête de l'animal, mais il tomba sur les genoux et se sit une large plaie. Le gendarme B... saisit alors les guides; malheureusement ils n'étaient pas neufs et au premier effort pour retenir et diriger le cheval ils se rompirent. Celvi-ci s'élança à fond de train, et, arrivé au has de la rampe, tout fut renversé. Il est heureux qu'on n'ait pas un plus grand malheur à déplorer.

Les secours sont arrivés promptement de Distré, et les blessés ont été ramenés à Sau-

Les gendarmes conduisaient à Bressuire la jeune femme victime de cet accident, condamnée par coutumace, par le tribunal de cette ville, à deux ans de prison.

Le carnaval n'a pas été très-bruyant mardi. Les promenades de masques disparaissent de plus en plus, et quelques années encore, si cela continue, les folies du carnaval ne seront plus qu'un souvenir.

Le soir, les promenades avec travestissements et masques ont été plus nombreuses, et ont donné de la vie et du mouvement dans nos rues.

La lune a été hier fidèle au rendez-vous. A l'heure indiquée par MM. les Savants, elle s'est trouvée en présence du soleil, et à 9 h. 1/2, l'éclipse à son maximum nous laissait au milieu d'une lumière douteuse et blafarde.

Partout dans les rues et aux fenêtres des maisons, il y avait de nombreux astronomes, armés de verres noircis qui se livraient à des observations profondes, et faisaient les réflexions les plus variées. Attendons le résultat des études faites à l'Observatoire. Le corps des Savants aura peut-être quelque chose de nouveau à nous apprendre.

Sur le compte-rendu à l'Empereur, par le ministre de l'intérieur, des actes de dévouement qui lui ont été signalés pendant le mois de décembre 1866, et aux termes d'un rap-

port approuvé par Sa Majesté, le 14 février, une médaille d'honneur de 2° classe a été accordée à M. Chambille, Pierre, ouvrier à Saumor, qui, le 11 octobre 1866, à Saint-Martinde-la-Place, s'est jeté dans une eau profonde pour porter secours à un ouvrier qui s'est noyé. M. Chambille s'était déjà distingué dans une autre circonstance.

#### Monsieur le Rédacteur,

En parlant, dans une annonce insérée dans le journal l'Echo saumurois du 5 mars, de certains rapprochements fâcheux et de certaines réflexions sur le sort des tapisseries de Nantilly, nous avions en vue l'emploi qu'auraient pu faire les fabriques des églises des fonds provenant de la vente de ces tapisseries, en voyant quelques ornements très-brillants figurer dans nos processions.

Les tapisseries de Notre - Dame de Nantilly ont été classées comme monuments historiques, et sont ainsi devenues inaliénables (cette précaution était nécessaire). Elles existent parfaitement bien, la plupart sont restaurées actuellement, et ce travail de Pénélope se continue constamment pour celles d'entre elles qui, plus détériorées que les autres, sont forcément restées en arrière.

Si la restauration du mur sud du collatéral de Louis XI était finie, les tapisseries restaurées auraient été placées le long de ce mur où elles figuraient autrefois; mais le manque de fonds a arrêté ce travail, qui consiste en reprises, rempiètements et ouvertures de senêtres anciennes, pour lequel il faudrait de nouveau descendre les tapisseries si on les plaçait provisoirement, ou les laisser exposées à mille dangers de détérioration, entre autres à l'humidité des vieilles pierres à remplacer.

Des fonds out été promis pour ce travail, et d'année en année on attend la réalisation de cette promesse, qui permettrait une installation definitive et sans risques aucuns pour nos anciennes tapisseries. Nous nons sommes assuré par nous-même de la véracité de ces faits, et nous les affirmons ici après les avoir vérifiés.

Veuillez agréer, etc. L. DE Fos.

#### LA QUESTION DES OCTROIS.

Je viens de lire une brochure qui a poru il y a peu de temps, et qui a trait à la suppression des octrois de la ville de Saumur. Je n'ai point l'intention de discuter tout ce qui peut se rapporter à cette question ; je ne contesterai même pas le succès plus que problématique de la suppression des octrois en Belgique, je veux seulement présenter les choses sous leur véritable point de vue.

Il n'est pas exact que l'octroi ne produise annuellement que 160,000 fr.; les années 1864, 65 et 66 ont donné 657,775 fr., ce qui,

En effet une brume glacée attristait la campagne. Le ciel roulait des nuages plombés et tout charges

- Il faut la retrouver, et bien vite, dirent presque ensemble le mari et la femme.

- Ah! la tête solle! grommelait Gonneau en s'esquivant, comme si je l'aurais chassée, même pour me tirer des griffes des Quillard? Essayez donc de faire le bonheur de pareilles cervelles ! Il faudra que M. Finot trouve d'autres moyens. La menace n'a pas plus de prise sur ce caractère là que le reste.

- Ma parole! reprit la femme, nous sommes ensorceles. A vingt lieues à la ronde on ne trouverait pas une fille comme celle-là. Il n'y a pas à dire; tout s'arrangeait pour faire réussir M. Clément. Jusqu'à Germain qui est enrôlé pour sept ans! Dieu me préserve de lui souhaiter du mal, car j'aime ce garçon; mais combien de soldats qui n'arrivent pas à leur congé! Elle est donc dégagée en conscience. Malgré ca , elle tient bon. Sept ans l'est-ce qu'une fille attend si longtemps que ça lorsqu'elle trouve une mine d'écus et des biens à ne plus compter dans la main d'un autre prétendu!

- Voilà ce que c'est que les bêtes d'idées qu'on vous sourre en tête dans les villes, ajouta Gonneau en bouclant ses guetres. Feu Mme Varnier, qui était une semme du bon Dieu, et charitable, et tout, quoi ! avait un malheur par rapport à la petite. C'était une bourgeoise. Ces bourgeois, ça ne connaît pas la campagne, et ça vous a des façons de voir les choses qui n'ont pas de bon sens.

Tout en murmurant, Gonneau avait fait sortir son cheval de l'écurie et s'était hissé sur sa crou

Après quelques instants d'hésitation, il pointa sur Nemours, avec l'intention de faire un circuit, dont le village de Fromonville devait être le centre. Il comptait ainsi barrer le chemin à la fugitive, ou tout au moins la retrouver à la fin de la journée.

Nemours est une petite ville de quelque importance. Il était donc supposable que la jeune fille y serait allée pour chercher fortune.

Mais les recherches et les informations n'aboutirent à rien. Remontant à la hâte entre la Chapellela-Reine, Moret et Fontainebleau, Gonneau ne fut pas plus heureux; nulle part on n'avait aperçu quelqu'un qui répondit au signalement. Le désappointement du paysan se compliquait de mauvaise humeur et d'inquietude, quand le declin du jour le surprit encore loin de chez lui, sans qu'il cût à rapporter l'ombre d'un indice. Il était harassé, aiguillonne par le froid et foncièrement mécontent de luimême, quoiqu'il se justifiat mentalement par l'in-

Les investigations, renouvelées le lendemain, n'amenèrent pas un meilleur résultat. Les Finot , prévenus de ce qui se passait, joignirent leurs recherches à celles de Gonneau. Clement, malgré l'ardeur et la perseverance qu'il v mit, ne put trouver autre chose que des indices, qui se détroisaient les uns par les autres et compliquaient le problème au lieu de le resoudre. Il demanda, sans être plus avancé, l'aide des fonctionnaires ; il fit explorer les villes du ravon, et poussa jusqu'à Paris, le refuge ordinaire de ceux qui se cachent, mais tout cela inutilement, la jeune fille ne se retrouvait pas.

Deux mois s'étaient écoules ainsi.

S'il y avait du regret et de l'inquiétude chez Gonneau, chez les Finot c'était du désappointement et de la rage. Une si magnifique perspective qui menaçait de s'évanouir, et des plans si habilement dressés, à la veille d'échouer misérablement sur le plus vulgaire des incidents !

VI. - LE VALLON DES BRUYÈRES.

Dans les profondeurs du Gâtinois, du côté du

Château-Landon, et vers les parties montueuses où se trouvent les célèbres carrières du pays, il existe un coin isolé que les monticules pierreux dessinent en entonnoir.

Au centre de cette espèce de cirque naturel se trouvaient groupes, un peu au hasard, des bâtiments de ferme, dont le défaut d'ensemble trahissait des agrandissements successifs. Les versants des hauteurs, qui abritaient du nord et de l'ouest les constructions éparses au centre du vallon, étaient tapissés de maigres bruyères, entrecoupées de quelques bouleaux souffreteux et de sapins au feuillage

L'entrée de cette petite vallée débouchait sur un terrain marécageux; elle était masquée par un rideau d'annes, de frênes et d'erables qui bordaient les eaux immobiles d'une mare envahie par les feuilles rondes du nénufar, les lentilles aquatiques et les ramifications de la menthe. Au-delà s'allongeaient des prairies et des champs cultivés. Plus loin, le sol redevenait aride et mouvementé, et les végétations d'aventure y régnaient en toute indépendance.

De quelque côte que l'on vint au vallon, il était impossible de le découvrir avant d'avoir dépassé le massif d'arbres qui se trouvait à l'entrée. Une espèce sur lesquels 183,000 fr. proviennent particulièrement de l'octroi et 6,000 fr. de l'impôt sur les charrettes en station sur la voie publique.

Viennent ensuite les matériaux de construction pour plus de .... 32,000 » les recettes accessoires qui résultent de frais de conduite et d'amendes prononcées contre les gens 8,000 » pris en délits de frande..... les droits sur les charrettes, payés 6,000 » par des étrangers ..... ceux sur l'alcool, qui pesent peu sur la classe peu aisée ..... 4,000 » ceux sur la bière, qui sont dans la 6,000 » même situation, environ..... 120,000 »

Voici 120,000 fr. qui pèsent uniquement sur la population riche et aisée de la ville de Saumur, et encore qui n'y pèse réellement que pour les deux tiers de sa valeur. Il reste donc seulement une somme de 105 000 fr.

On m'accordera bien que le nombreux personnel de l'Ecole de cavalerie, que la compagnie en garnison au château, que les nombreux voyageurs qui occupent nos hôtels, les cultivateurs qui convrent nos places et nos rues les jours de fêtes et de marchés contribuent bien pour plus de 10,000 fr. aux produits de nos octrois. J'arrive donc à ce résultat, que la population peu aisée ne concourt qu'au payement d'une somme de 95,000 fr.

Ainsi que je l'ai dit en commençant, je ne veux ni entamer, ni soutenir une discussion; mais je ne puis me dispenser de dire un mot sur la différence qui existe entre le prix de la viande en ville et hors barrière; ceci n'est pas nouveau, il y a bien longtemps que je l'ai signalé et l'administration a fait ce qu'elle a pu pour remédier à un faît qui paraît anormal. A l'époque, je crois, du dernier remaniement de l'octroi, j'ai fait une démarche auprès des bouchers du dehors; je leur ai dit que s'ils youlaient s'établir sur nos marchés de l'intérieur on leur donnerait les plus grandes facilités, qu'on laisserait entrer leur viande en tran-

de lande sablonneuse, creusée d'ornières profondes

et parsemee de debris provenant de carrières aban-

données, était l'unique chemin de la ferme pour ga-

gner la voie praticable qui se dirigeait vers Château-

L'endroit avait une assez mauvaise renommée dans

le cercle des chroniqueurs du voisinage. A tort ou à

raison, on en faisait le théâtre de toutes les histoires

terrifiantes. Il y a partout ainsi des localités mal

famées, qu'à tort ou à raison l'on rend responsa-

bles de leur aspect ou de leur sauvagerie. Fantasti-

sit et qu'ils ne payeraient les droits que sur ce qu'ils vendraient; ils n'ont pas cru devoir user de cette faculté, quels étaient leurs motifs? je ne les connais pas, mais ils en avaient sans doute, et ces mêmes motifs existeraient aussi bien après qu'avant la suppression des octrois.

BOUTET-BRUNEAU.

Voici le produit détaillé de l'octroi pendant les trois dernières années :

	Vinaigres et bières	6,807 f.	10
1866	Boissons	56.833	91
	Comestibles	56,894	03
	Combustibles	29,995	45
	Fourrages	65,745	82
	Matériaux	30,103	39
	Recettes accessoires	7,890	10
	Total	254,269 f	. 80

Alcools: 3,846 fr. 24.

Recettes nettes... 214,873 f. 12.

1	Vinaigres et bières	9,038f.	52
	Vins et alcools	54,661	13
E5 L 450	Comestibles	59,106	08
1865	Combustibles	33,552	85
	Fourrages	66,663	55
- 1	Matériaux	34,939	84
(	Recettes accessoires	8,783	12
	Total	266,745	. 09

	Vinaigres et bières	8,823 f. 18	
	Vins et alcools	49,569	70
	Comestibles	59,106	10
1864	Combustibles	31,197	34
	Fourrages	60.157	14
	Matériaux	30,775	94
	Recettes accessoires	8,187	60
			-

Total..... 247,814 f. 00

Alcools: 4,432 fr. 93.

Net..... 215,161 f. 34

Hier, au soleil couchant, le ciel s'est chargé de gros nuages, et à 9 heures la neige a commence à tomber à gros flocons. Ce matin, une épaisse couche de neige enveloppait la ville et la campagne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. Godet.

#### Dernières Nouvelles.

Saint-Pétersbourg, 3 mars. — Le Journal de Saint-Pétersbourg publie diverses dépêches du prince Gortschakoff sur la question d'Orient, adressées pour la plupart au baron de Brunow, ambassadeur de Russie près la cour d'Angleterre.

Une dépêche du 20 août 1866 propose une entente entre la Russie et les puissances occidentales, dans le but d'amener un arrangement pacifique à Candie. Une autre dépêche,

du 12 septembre, constate le désintéressement de la Russie et développe la nécessité de satisfaire aux demandes légitimes des Candiotes. Une dépêche du 27 octobre constate les vains efforts de la Russie en faveur des Serbes. Enfin, une dépêche du 23 novembre dit que la Russie considère comme la solution la plus favorable à la prospérité des chrétiens, l'autonomie de Candie sous la domination du sultan. Le Journal de Saint-Pétersbourg ajoute:

Depuis ces dépêches, les évènements n'ont pas modifié les principes de la Russie, mais pour leur application, ils amenèrent de nou-

velles négociations.

Les lettres de Syrie du 23 février, disent qu'il y a eu quelque agitation à Damas, mais que le gouverneur ayant fait emprisonner plusieurs Turcs, l'ordre a été rétabli.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET

# Théâtre de Saumur.

Dimanche soir, la troupe de M. Nestor de Bierne a donné, encore une fois, un drame, le Médecin des Enfants. Ce genre de spectacle ne répond guère aux rejouissances et aux folies du carnaval; on ne peut se faire aux idées sombres, aux noirs pressentiments, à des projets de meurtres, de duels, quand partout on est en liesse, festins et rejouissances: aussi l'assistance était-elle peu nombreuse.

De plus, le Médecin des Enfants est d'un intérêt médiocre et d'une moralité contestable et contestée.

L'interprétation a été rendue suivant les forces connues de chacun des acteurs. Nous pourrions répéter, sans crainte de nous tromper, ce que nous avons déjà dit de MM. David, Gangloff, Aubry et Courtois, ainsi que de M<sup>1</sup>/<sub>2</sub>e Léona.

La force relative de chacun d'eux est établie; dans ce concours, la première palme est, à l'unanimité, décernée à M. David, et l'on fait des vœux pour que cet artiste ne quitte pas notre scène.

Le second prix revient de droit à Mu-Léona.

Le public ne semble pas aussi précis dans la répartition des accessit. M. Ganglofféprouve des difficultés à obtenir le premier. Cet artiste a de très bons moments, et les spectateurs ne lui refusent pas alors les bravos et les applaudissements. Mais il a aussi des intonations fausses, son geste est parfois on véritable contre-sens avec les sentiments qu'il exprime, il semble rechercher de l'effet en vociférant à se briser la poitrine et le résultat qu'il se propose n'est nullement obtenu.

Cette appréciation du jeu de M. Gangloss n'est pas la même partout. Il serait fort en vogue, dit-on, chez nos voisins les Tourangeaux. L'avenir nous apprendra lequel des

trompe. Constatons, pour cette fois, ce qui se passe, et, avant de nous prononcer, attendons M. Gangloff dans quelqu'autre genre que dans le drame, pour lequel il ne semble pas né. Nous devons aussi reconnaître que M. Gangloff travaille sérieusement, il n'a pas besoin du soutfleur.

L'aspect de la salle, pendant le vaudeville la Consigne est de ronfler, a complètement

deux publics, de Tours ou de Saumur, se

L'aspect de la salle, pendant le vaudeville la Consigne est de ronfler, a complètement changé, Bien que la soirée fût fort avancée, il n'y avait plus ni monotonie, ni mélancolie, ce n'étaient de toutes parts qu'éclats de rires et joyeux propos en présence de M. David remplissant le rôle de Landremol; ce personnage éclipse tous les autres et ferait oublier M. Courtois et M<sup>n</sup>. Sarah, que nous ne devons cependant pas omettre, car ils se sont acquittés de leur tâche avec succès et honneur.

Abonnement à l'année et au mois, généralement suspendu.

Le dimanche 24 mars, à 8 heures du soir, aura lieu irrévocablement le seur

#### CONCERT DE CARLOTTA PATTI,

Sous la direction de B. Ullman, directeur de l'opéra de New-York.

Dans tons les concerts, l'altrait repose ordinairement sur un seul Artiste plus ou moins célèbre. Il n'en est pas ainsi dans les concerts de CARLOTTA PATTI, qui offrent l'ensemble le plus extraordinaire, réunissant dans la même soirée Carlotta Patti, Henri Vieuxtemps, Alexandre Batta, Eugène Ketterer et Jules Lefort.

Programme. - 1º Sonate, dédiée à Kreutzer (Beethoven), MM, KETTERER et VIEUXTEMPS; 2º Récitatif et air de Linda di Chamounix (Donizetti), Mue CARLOTTA PATTI; 3º Grande Fantaisie de Concert (Batta), M. ALEXANDRE BATTA; 4° Air chante par Mile CARLOTTA PATTI; 5° A, Transcription de concert sur le quatuor de Rigoletto (Ketterer); B, Valse des Roses (Ketterer), M. Eugène Kettenen; 6º Ballade et Polonaise (Vicuxtemps), M. HENRI VIEUXTEMPS; 7º Le Carnaval de Venise avec des variations vocales (Paganini), M116 CARLOTTA PATTI; 8° A, Adieu donc, belle France, romance de Marie Stuart (Niedermeyer) ; B, Songe d'enfant. (Mm. Cl. Batta), M. ALEXANDRE BATTA; 9° Le Nid abandonné (Nadaud), M. Jules Lefort, - Accompagnateur, M. Edmond Franck. -PIANOS D'ERARD.

Pour tous les détails, voir les affiches et annonces prochaines.

#### HÉMORRHOIDES (MONOGRAPHIE DES)

Le Docteur Annré LEBEL, Médecin consultant, 14, rue de l'Echiquier, Paris, in 12, quinzième édition, prix: 4 fr., en timbresposte.

La rapidité avec laquelle les quatorze premières éditions ont été enlevées, dispense de tout éloge cette méthode d'une efficacité si remarquable. La *Presse médicale* a été unanime à la préconiser. Calme en 24 heures: Guérison le plus souvent en quelques jours, sans aucuns dangers de répercussion. (535)

L'HUILE DE FOIE DE MORUE DÉSINFECTÉE par le procédé Chevrier, sue du Faubourg Montmartre. 21, à Paris, conserve toutes les qualités et les propriétés reconnues à ce précieux et puissant agent thérapeutique; l'odeur et la saveur en sont agréables, et la digestion facile. — Dépôt dans les principales pharmacies, (552)

que l'isolement a habitués à ne compter que sur eux-mêmes. Défiants, brusques, violents, sans cesse en garde, intéressés jusqu'à la passion, ils mettaient un certain orgueil à règner dans leur solitude.

Il y avait bientôt quinze ans que Pascal Leroux et Catherine, sa femme, dont le nom se contractait familièrement dans celui de Cathau, étaient établis au Vallon. L'isolement, les difficultés d'accès et la renommée du lieu avaient déterminé le propriétaire à des concessions exceptionnelles, qui avaient permis à Leroux de réaliser de gros bénéfices, tous placés en acquisitions faites aux abords de la ferme.

Leroux était un gros homme à face rubiconde et charnue, dont la constitution athlétique était le principal relief. Il avait les penchants des individus chez lesquels domine exclusivement la force musculaire. Toutefois, cela n'excluait pas une certaine finesse, circonscrite dans le cercle des vulgarités de l'intérêt. L'empire qu'exerçait la fermière sur cette organisation matérielle était aussi bien établi que celui du bouvier sur le troupeau qu'il conduit. Il suffisait qu'elle parlât pour être obeie, tant le fermière avait la conscience de la superiorité intellectuelle de sa femme.

Catherine faisait avec son mari un singulier con-

trastę. Elle était petite, noiraude et nerveuse; son visage pointu et ses yeux perçants respiraient la ruse et l'energie. Au reste, ces deux personnages seront bientôt mis en relief.

Or, c'était au Vallon que le hasard avait conduit

Si differente des femmes de sa classe par l'élégance naturelle et la distinction de son exterieur, la jeune fille ne l'était pas moins par les instincts,

Quelque sommaire qu'eût été l'éducation qu'elle devait à sa protectrice, cette dame Varnier dont Gonneau déplorait, avec autant de naiveté que de conviction, la fâcheuse influence au point de vue de ses intérêts, l'orpheliue n'en avait pas moins profité. La direction naturelle de ses penchants s'était trouvée favorisée; mais il en résultait une sorte d'isolement dans le domaine des idées, et partant l'exaltation propre aux convictious que la discussion n'a ni éprouvées ni rectifiées. L'attachement qu'elle portait à Germain s'était développé et fortifié à la faveur des points de contact qu'elle trouvait dans l'esprit du jeune homme.

(La suite au prochain numero.)

#### BULLETIN FINANCIER.

La Bourse a été très-ferme cette semaine, avec des cours en hausse sur la semaine précédente.

Aujourd'hui encore elle a débuté avec une grande animation. La Rente a ouvert à 70.25, pour fléchir plus tard à 70.15. Il fallait s'y attendre, les offres se présentent à de si hauts cours.

L'Italien est relativement faible. Après avoir touché 54 francs, il ne fait plus que 53.65. On se

ques ou réels, les récits du répertoire des veillées ne pouvaient s'encadrer dans un décor plus saisissant.

Invariablement, l'auditoire se serrait avec cette dose d'effroi qui est le suprème triomphe d'un con-

dose d'effroi qui est le suprème triomphe d'un conteur quand il commençait ainsi : « C'est donc au vallon des Bruyères que s'est passée l'aventure en question. »

Ce genre de popularité avait eu pour effet de jeter un reflet assez désobligeant sur les habitants de la ferme. Il faut avouer, du reste, que s'il existe généralement une certaine harmonie entre les gens et les choses, les fermiers ne figuraient pas dans l'éxception. Ils avaient les défauts particuliers aux gens préoccupe de plus en plus des élections qui vont avoir lieu en Italie, et de l'agitation qu'elles communiquent à tout le pays.

Le Mobilier a reculé de 517.50 à 511.25 ; l'Immobilière, de 388.75 à 383.75.

Par contre, le Comptoir monte; il se négocie de 790 à 795. Le Foncier varie de 1525 à 1530 ; la Générale est immobile vers 570.

La plus grande faveur continue à être acquise aux chemins. L'Orléans a atteint 940; le Lyon, 943.75; le Nord, 1232-50; le Midi, 590.

Les capitaux sont attires par l'appat des prochains et importants coupons qui vont être détachés sur plusieurs de ces valeurs.

Les Lombards et les Autrichiens sont demandés ; an, 2 1/2 0/0 au lieu de 3 0/0.

Le Moniteur a publié un arrêté du ministre des finances réduisant le taux d'intérêt des bons du Trésor : ceux de trois à cinq mois ne produisent plus que 1 0/0, au lieu de 1 1/2; ceux de six à onze mois, 11/20/0, au lieu de 20/0; enfin ceux à un

LA POUPEE MODELE

Journal des Petites Filles

OUATRIÈME ANNÉE.

La POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte.

— contenant de petits Contes moraux. — Conseils aux petites Filles. — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées. — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc.. — Images coloriées. Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux. — Petit

Paris: 6 francs. - Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1 ca années forme trois beaux volumes in-8°. - Même prix que

l'abonnement. - Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de

Cette diminution va reporter encore sur les bonnes valeurs les capitaux qui ne trouveront plus dans les bons du Tresor, d'ordinaire si recherchés, un placement suffisamment rémunérateur. - P. Lambert,

P. GODET, propriétaire-gérant.

# JOURNAL DES DEMOISELLES Année

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingeries, Broderies, Tapisseries, Cartonnages.—18 Gravures de Modes.—Gravures artistiques.—Fac-simile d'Aquarelles.—Musique, et cœtera.

Paris: 10 francs. - Départements: 12 francs.

### TROIS EDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1er et le 15 de chaque mois. La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris: 15 francs. - Départements: 18 francs.

La Bleue, avec 30 Gravures - total 42 par an - et 8 pages de Modes par mois.

Paris: 16 francs. - Départements: 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris: 20 francs. - Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1et janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal. Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45° année).

novembre.

Théâtre, — Musique, etc.

Etudes de M. SATURNIN POULET avoué-licencié à Saumur, Grand'-Rue, nº 10, et de Me BARRION, notaire à Bressuire.

#### A VIETTIDIR IE

PAR LICITATION,

En la Mairie de Courlay,

Le lundi 8 avril 1867, à midi,

Par le ministère de M. BARRION notaire à Bressuire, commis par le jugement dont il sera ci-après

#### LES BIENS

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de la dame Marie - Prudence HERPIN, veuve du sieur François Félix, dit PINET, en son vivant demeurant à Saumur;

Sur la poursuite du sieur Eloi Isidore Félix, charron, demeurant à Saumur, rue de Bordeaux; de la dame Prudence-Célina Félix, épouse du sieur Victor Billy, cordonnier, avec lequel elle demeure à Saumur, rue Saint Nicolas; du sieur Victor Billy, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié, agissant tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser ladite dame son épouse; de la dame Marie-Prudence Félix, épouse assistée et autorisée du sieur Jacques Mothu, menuisier, avec lequel elle demeure à Clazay (Deux-Sèvres); du sieur Jacques Mothu, ci-dessus nommé, qualifié et domicilié, agissant tant en son nom personnel au besoin que pour assister et autoriser ladite dame son épouse; de la dame Marie Félix cultivatrice, demeurant à Brétignolles (Deux-Sèvres); du sieur Eugène-Florentin Félix, menuisier, demeu-rant à Breuil-Chaussée (Deux-Sèvres); de la dame Sophie Félix, domestique, demeurant au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, tous unis d'intérêts, agissant comme héritiers de ladite dame Félix-Herpin, et avant pour avoué constitué M° Saturnin Poulet, demeurant à Saumur, Grand'Rue, nº 10;

Contre: 1. Le sieur François-Emmanuel Félix, charron, demeurant à Courlay, canton de Cérisay (Deux Sè-

2 Le sieur Auguste-Clément Félix, charron, demeurant au même

3º Et la dame Marguerite-Elisabeth Félix, veuve du sieur Pierre Barreau, sans profession, demeurant à Terves, canton de Bressnire (Deux-Sèvres), ayant pour avoué constitué Me Remy Bodin, demeurant à Saumur, rue d'Orléans.

#### DÉSIGNATION

Des immeubles à vendre.

Ces immeubles se composent d'une maison comprenant trois chambres basses à cheminée, grenier sur deux chambres, fournil separé, avec toit à porcs, puits, cour, jardin, le tout dans un ensemble contenant environ 40 ares, joignant les sieurs Godrie. Marolleau , Marilleau et Ponpard; un jardia, contenant environ 7 ares, joignant les sieurs Godrie et Marol lean, le jardin ci-dessus et le chemin de Courlay à Chanteloup; le tout situé dans la commune de Courlay, canton de Cérisay, arrondissement de Bressuire, au village du Moulin-àl'Hoile.

La vente de ces immenbles a été ordonnée par jugement du tribunal civil de Saumur, en date du 7 février 1867, enregistré.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé dans l'étude dudit Me Barrion, notaire à Bressuire.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus énoncé à la somme de quinze cents francs, ci.. 1,500 fr.

Me Poulet, avoné poursuivant, Me Bodin, avoué co-licitant, et Me Barrion, notaire, chargé de la vente, donneront tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, avoué poursoivant, à Saumur, le 27 février

Enregistré à Saumur, le 4 mars 1867, f 140, case 6, reçu 1 franc et 15 centimes de décime. Signé: PARISOT.

Commune de Distré.

### A AFFERMER

PAR ADJUDICATION, Qui aura lieu à la Mairie de Distré, Le dimanche 31 mars 1867, à midi, UNE PARTIE

# DES MARAIS DE DISTRE.

Cette portion, divisée en 29 lots de 33 ares environ, est propre toute espèce de culture, et même à l'établissement d'une pépinière.

L'adjudication aura lieu pour neuf années, qui commenceront à courir à la Toussaint 1867. Les adjudicataires entreront cependant en jouissance immédiatement après l'adju-

Pour les clauses et conditions, le public pourra voir, tous les jours non fériés, le cahier des charges déposé à la Mairie de Distré.

On paiera en plus cinq centimes par franc.

Distré, le 1er mars 1867. Le Maire (147)AR. PERREAU. Etude de M. FERMÉ, notaire à Chinon

#### AL WEINED DE A L'AMIABLE

En l'étude et par le ministère de M Fermé, notaire à Chinon,

LA PROPRIETÉ

### DE VILLENEUVE ET LA CHAPERONNIÈRE

Siluée commune de Ligré, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire),

Consistant en:

Une jolie maison de maître, bâtiments d'habitation et d'exploitation pour fermier, cours, jardins, servitudes et 45 hectares de terre labourable, vignes, près et pâtures, en un seul tenant et traversés par un cours

Cette propriété, dans un des beaux sites de la Touraine, à 6 kilomètres de Chinon et à proximité de deux routes départementales, offre de grandes ressources de voisinage.

Pour prendre des renseignements et pour traiter, s'adresser à Me Ferné, notaire à Chinon. (111)

# TROIS MAISONS

AL WEIGHT BE Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582

DE GRÉ A GRÉ,

### UNE PROPRIÉTÉ

D'AGRÉMENT ET DE PRODUIT. Dans un seul tenant.

Situde au Petit-Puy, commune de Saumur, à 50 mêtres de la route impériale de Saumur à Chinon, Appartenant à M. Sergé, propriétaire

a Saumur D'une contenance totale de 2 hec-

tares 58 ares 50 centiares ou 47 bois-

S'adresser, pour visiter cette propriété et traiter à l'amiable, à M. Sengé, rue Saint-Lazare, faubourg Nantilly, à Saumur.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements.

### A VENDRE

Un très-beau chien de garde. S'adresser, à M. TREMBLAY, fabricant d'eaux gazeuses, rue de la Fidélité, 36, à Saumur.

#### A CEDER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS,

UN FONDS DE BOURRELIER ET SELLIER, bien achalandé. S'adresser à Mme veuve Bodeau, à (115)

AN CLEMPLE WE DE SUITE .

#### UN BON ÉTABLISSEMENT DE BÉBIT DE VINS ET LIQUEURS,

Situé à Saumur, rue Notre Dame. S'adresser à M. Hippolyte Pasquier, dans la maison.

En totalité ou par parties,

UNE MAISON DE COMMERCE

AVEC REMISE ET ÉCURIE. Rue d'Orléans, nº 69.

S'adresser à Mme Seonnet, rue Beaurepaire, ou à Mme Tailbouis à Doué-la-Fontaine.

#### AN EN CONTRACTOR Pour la St-Jean 1867.

Un premier étage, composé de trois pièces avec balcon, cave et grenier, rue du Portail-Louis, nº 58.

S'adresser à M. TREMBLAY, fabricant d'eaux gazeuses, rue de la Fidélité, 36, à Saumur.

### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

# JOLIE HABITATION

Située près la nouvelle église de Bagneux,

Composée de cinq chambres a fet et deux cabinets, buanderie, pressoir, jardin et un clos de vignes; Le tout, en un seul tenant, est

actuellement occupé par M. Bontard, S'adresser à M. Veron, au Pont-Fouchard, ou à M. CEBRON, rue Saint-Jean.

#### A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

# UNE MAISON

Avec cour, écurie et remise,

Située rue de l'Ancienne Message rie, actuellement occupée par M.

S'adresser à M. BAILLOU DE LA Brosse, à Saumur.

#### BOURSE DU 5 MARS. BOURSE DU 6 MARS. BENTES ET ACTIONS au comptant. Dernier Hausse. Baisse. Hausse. Baisse 3 pour cent 1862. . . . 4 1/2 pour cent 1852. . . . 100 40 100 Obligations du Trésor. . . 250 467 2 Banque de France. . . . . Crédit Foncier (estamp.). . 10 3565 3560 1505 20 1505 Crédit Foncier colonial . . 615 615 620 655 50 655 598 6 10 25 931 25 932 50 25 Orléans, nouveau... Nord (actions anciennes). 1235 25 » 1 1231 553 75 25 Paris-Lyon - Méditerranée. 937 50 6 25 938 75 25 Lyon nouveau. . . . . Midi. . . . . . . . . . . . . 598 50 1 25 25 25 595 595 C' Parisienne du Gaz . . . 1652 1652 Canal de Suez . . . . . . 381 25 383 25 Transatlantiques. . 490 15 482 50 Emprunt italien 5 0/0. . . Autrichiens . . . . . . . . . . . . Sud-Autrich.-Lombards. 3 416 2.7 25 75 75 416 25 415 Victor-Emmanuel . . . . 50 2 84 86 50 88 2 87 305 50 305 126 126 33 50 112 50 113

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr 313 )) )) 312 50 311 » 312 25 )) )) 311 311 310 75

380

315

Est. . . . . . . . . . . .

Saumur, P. GODET, imprimeur,

25

378

314